

Chose curieuse, c'est qu'on ne semble pas avoir prévu sérieusement que les prêtres, par là même qu'ils étaient indistinctement soumis au service militaire, se trouveraient un jour forcés de se battre, c'est-à-dire que la guerre ne semble pas avoir été prévue.

La loi funeste fut combattue, et certes énergiquement, mais surtout, sinon exclusivement, au point de vue du recrutement du clergé, de la formation des clercs, de l'épreuve des vocations, du dérangement général qui suivrait plus tard l'obligation de prendre part aux manoeuvres annuelles; et surtout, il semble bien que, du côté catholique, on n'ait pas redouté sérieusement l'éventualité d'une mobilisation générale des prêtres-soldats envoyés pêle-mêle, avec leurs camarades du même âge, ou de la même classe; enfin on se plaisait à croire que jamais l'opinion publique en France ne permettrait aux prêtres, aux évêques eux-mêmes de renoncer à leurs fonctions sacerdotales ou épiscopales, pour aller sur le front se battre, tuer, éventrer des ennemis, et se laisser porter ensuite au tableau d'honneur pour leurs brillants exploits.

“ L'Eglise, s'écriait Mgr Freppel, interdit absolument à ses ministres tous services de guerre. Une fois engagés dans la cléricature, leur premier devoir, un de leurs devoirs de conscience les plus sacrés, sera d'oublier bien vite cette science de destruction que vous leur aurez communiquée. Ils ne pourront jamais en faire